

DROIT DE RÉPONSE

L'ASBL Ogyen Kunzang Chöling nous écrit

Mis en ligne le 24/10/2008

OKC dit ne pas être une "secte" mais une "association bouddhiste".

Rui de Carvalho Oliveira, président de l'ASBL Ogyen Kunzang Chöling, nous fait parvenir le droit de réponse suivant suite à l'article publié dans "La Libre" le 30 août dernier et intitulé "Le parquet veut renvoyer Robert Spatz (OKC) au tribunal".

"Nous serions donc une "secte", "prétendument bouddhiste", tentant d'obtenir la "soumission complète" des membres par de prétendues "manœuvres frauduleuses". Nous nous serions livrés à des "prises d'otages" [?], aurions fraudé l'ONSS, les enfants seraient "maltraités". Monsieur Robert Spatz serait coupable de percevoir des loyers de son patrimoine immobilier et de prétendus faits de mœurs.

L'instruction de cette affaire s'étendit de 1997 à 2003. De nombreuses pièces ont été déposées: rapports psychiatriques, du géomètre expert, de l'expert financier, de l'inspection académique, enquêtes sociales au sujet des enfants, décision de non-lieu à assistance éducative, décision d'ouverture d'une école privée et contre-expertise financière relevant les graves lacunes et les erreurs commises par l'expert désigné par le juge d'instruction. Ces pièces ont été ignorées.

OKC est une association bouddhiste existant depuis 1972. Le bouddhisme est reconnu en Belgique comme "conviction philosophique" et OKC s'inscrit dans une authentique tradition bouddhiste tibétaine, réalité attestée par un nombre important de pièces du dossier de l'instruction.

Notre organisation bouddhiste est communautaire et, comme certaines communautés chrétiennes, nous avons des activités commerciales par l'intermédiaire de sociétés. La majeure partie des revenus est mise en commun. C'est un choix librement consenti par chacun. La gestion et les revenus reviennent aux associés actifs, membres de la communauté, et non à Monsieur Spatz qui a ses propres revenus, principalement d'immeubles hérités de son père. Notre mode de fonctionnement sur le plan économique est proche d'un "Kibboutz".

De nombreux membres ont quitté la vie communautaire, quand ils le désiraient et en bons termes. Le dossier contient un grand nombre de lettres d'anciens, étonnés des poursuites judiciaires, les accusations ne correspondent pas à leur expérience. Une infime minorité ont sans doute regretté ce choix de vie communautaire, le plus souvent à l'occasion de divorces et de problèmes de garde d'enfant.

Quant à la prétendue "soumission", les rapports d'experts psychiatriques vont en sens inverse. On ne voit d'ailleurs pas à quoi elle servirait: les revenus des activités commerciales servent exclusivement à couvrir les besoins de la vie communautaire et à la poursuite des objectifs religieux.

Quant à la "prise d'otage", nous ne voyons pas de quoi il pourrait bien s'agir.

Nous sommes scandalisés d'entendre que 50 000 000 BEF auraient été prétendument détournés à l'ONSS. Cela fait 35 ans que les activités commerciales existent. Une comptabilité transparente et régulière est tenue, contrôlée comme pour toute entreprise. Soutenir que les associés actifs qui travaillent dans les structures commerciales seraient de prétendus "faux indépendants" n'est pas justifiable. Il est douteux que l'Etat belge modifie sa position, alors que des enquêtes sociales réalisées avant 1997 n'ont pas relevé d'anomalies.

La plupart des enfants sont éduqués en France dans un pensionnat et y suivent le programme scolaire officiel français. L'école primaire a le statut d'école privée reconnue. L'enquête sociale faite à la demande du juge des enfants de Digne conclut que la situation des enfants est privilégiée, le souci pédagogique des responsables est réel, l'épanouissement des enfants est manifeste et le cadre de vie est adapté à leurs besoins. Tout abus et toute maltraitance ont été exclus. Selon l'Inspection académique française, le niveau d'éducation des enfants est au-dessus de la moyenne française. Le juge des enfants à Digne, en accord avec le procureur de la république, conclut au non-lieu à assistance éducative.

Les accusations en matière de mœurs n'ont d'appui que les allégations non vérifiées des prétendues victimes, et Monsieur Spatz les conteste de la façon la plus ferme.

Nous espérons que la lumière sera faite vis-à-vis de la justice, des médias et du public belge sur notre choix de vie philosophique et notre mode de vie communautaire, et que les doutes existant encore sur notre authenticité et notre bonne foi seront dissipés."

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

